



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 25 mars 2025

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

**Produits du charbon dans l'industrie sidérurgique
(PCIS)**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Produits du charbon dans l'industrie sidérurgique (PCIS)
-----------------------	--

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Entièrement défini par un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Établissement
Champ statistique couvert	L'enquête interroge les quatre principaux établissements des branches sidérurgie et cokéfaction (24.10Z et 19.10 de la NAF rev.2), disposant d'installations sidérurgiques (cokerie ou haut-fourneau). Elle couvre plus de 95% de la consommation de houille et de coke sur son volet mensuel et est exhaustive sur son volet annuel car elle interroge tous les producteurs de gaz sidérurgiques.
Champ géographique	L'enquête couvre la France métropolitaine.

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Questionnaire mensuel : Bilan des combustibles minéraux solides dans l'industrie sidérurgique Questionnaire annuel : Bilan des gaz sidérurgiques et consommation d'autres gaz dans l'industrie sidérurgique
URL de consultation du questionnaire	Pour information, questionnaire de l'enquête 2025. https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2025/03/questionnaire-2025-pcis.xlsx
Objectifs	Cette enquête a pour but principal d'établir mensuellement un bilan des combustibles solides (coke et houille) des cokeries et des établissements sidérurgiques français : ressources (importations, production, stocks) et emplois (consommation). Elle vise également à mesurer, à un rythme annuel, les consommations d'énergie de ces entreprises par type d'installation

	<p>de production. Elle dresse en particulier un bilan complet des gaz sidérurgiques autoproduits (ressources/emplois) dont la place est prépondérante dans le processus de production.</p>
<p>Thèmes du (ou des) questionnaires</p>	<p>Détail mensuel de l'approvisionnement et des consommations de charbon (coke et houille) des cokeries et des établissements sidérurgiques français disposant d'un haut-fourneau.</p> <p>Mesure annuelle des consommations énergétiques de ces usines par type d'atelier sidérurgique. Information sur le bilan des gaz sidérurgiques.</p>
<p>Historique</p>	<p>Historiquement, il existait deux enquêtes :</p> <p>l'enquête mensuelle sur les combustibles minéraux solides (CMS), et l'enquête annuelle sur les consommations de combustibles et d'énergie non électrique (CCENE).</p> <p>L'enquête mensuelle CMS date de 2003 (année de constat). Elle est issue de la fusion de deux enquêtes mensuelles, précédemment collectées dans le cadre du dispositif statistique régi par le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Cette fusion a été l'occasion de réduire significativement la charge statistique des entreprises. Un questionnaire allégé a été mis en œuvre en 2015.</p> <p>L'enquête annuelle CCENE a été créée, dans le cadre du dispositif statistique régi par le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Elle a été maintenue dans un premier temps en application du règlement (CE) n° 1840/2002 du Parlement européen et du Conseil du 30 septembre 2002 relatif au maintien du système statistique CECA après l'expiration du traité CECA (pour l'année de constat 2002), puis dans un second temps dans le cadre du règlement (CE) n° 48/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif à la production des statistiques communautaires annuelles de l'industrie sidérurgique pour les années de référence 2003-2009. Elle a ensuite été reconduite pour répondre notamment aux besoins du Sdes dans le cadre du règlement (CE) n°1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les statistiques de l'énergie. Un questionnaire allégé a été mis en œuvre en 2015 sur la collecte des données de l'année 2014.</p> <p>En 2018, le Sdes a repris la collecte de ces enquêtes, qui étaient menées auparavant par la FFA (Fédération française de l'acier) sur le champ de ses membres. Le Sdes interroge les cinq principaux établissements acteurs dans le marché français, qui représentent plus de 95% de la consommation de houille et coke, et incluent</p>

	<p>tous les producteurs de gaz sidérurgiques.</p> <p>Par ailleurs, le questionnaire annuel a été simplifié en limitant la demande aux seuls gaz, soit le gaz de haut-fourneau, le gaz de cokerie, le gaz de convertisseur, le gaz naturel et les autres gaz, du fait de la disponibilité d'autres sources (Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)) pour les données de consommation de fioul domestique et de fioul lourd demandées dans ce questionnaire.</p> <p>Enfin, compte tenu de l'identité des deux enquêtes en terme de champ, de thématique et d'objectifs, elles ont été regroupées en une seule enquête, composée d'un volet mensuel, comportant le questionnaire de l'enquête mensuelle CMS, et d'un volet annuel, contenant le questionnaire simplifié de l'enquête annuelle.</p> <p>En mai 2020, un des établissements, la cokerie de Florange, a fermé définitivement. L'enquête interroge désormais quatre établissements.</p>
Faits marquants précédentes éditions	Voir historique ci-dessus
Concertation	Les déclarants sont consultés chaque année par le Sdes avant le lancement de l'enquête.
Origine de la demande	<p>Cette demande vise à détailler les ressources et emplois du charbon (coke et houille) et de gaz sidérurgiques des entreprises sidérurgiques françaises.</p> <p>Cette enquête est la seule source d'information permettant de répondre au questionnaire mensuel d'Eurostat sur le charbon, régi par le règlement (UE) 2022/132 de la Commission du 28 janvier 2022 (modifiant le règlement (CE) n° 1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les statistiques de l'énergie).</p> <p>Les résultats sont également utilisés pour la confection de la partie « combustibles minéraux solides » des tableaux mensuels de la base de données relative à l'énergie (base « Pégase » du ministère) mise à disposition sur le site du Sdes (https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-mensuelles-de-lenergie?rubrique=24&dossier=191).</p> <p>Ils alimentent également la note de conjoncture énergétique trimestrielle du Sdes (https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/conjonctu</p>

	<p>re-energetique-trimestrielle-quatrieme-trimestre-2024-0?rubrique=24&dossier=191).</p> <p>De plus, les résultats annuels sont utilisés dans le cadre de l'élaboration du Bilan énergétique annuel de la France (https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/bilan-energetique-de-la-france-pour-2022?rubrique=19&dossier=170), et pour répondre au questionnaire annuel commun d'Eurostat et de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), conformément au règlement statistique cité ci-dessus, et transmis à ces deux organismes au plus tard le 30 octobre chaque année.</p> <p>Ces publications sont toujours très attendues des parties prenantes et notamment de la Direction générale de l'énergie et du climat du ministère.</p>
Place dans un dispositif statistique	<p>Concernant le volet mensuel, cette enquête est la seule source d'information sur les consommations et productions mensuelles de combustibles solides (coke et houille) des cokeries et des établissements sidérurgiques.</p> <p>Concernant le volet annuel, cette enquête est également la seule source fournissant un bilan complet des gaz sidérurgiques, par type de gaz et par type d'installation, tels que demandé par le questionnaire annuel de l'AIE et Eurostat. En effet, ces gaz sont des gaz fatals qui ne font pas nécessairement l'objet d'échanges marchands, et dont on ne peut pas retrouver les quantités non vendues dans les enquêtes existantes (EACEI, Enquête annuelle de production (EAP)).</p>
Extensions géographiques	Il n'y a pas d'extension géographique prévue pour cette enquête.
Utilisateurs	<p>Les utilisateurs potentiels des résultats sont les services de l'État en charge du développement durable et de l'énergie, les agences ou prestataires associés (Ceren : Centre d'études et de recherche économiques sur l'énergie, Citepa : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique, Comité professionnel du pétrole (CPDP)), l'Insee, les organismes internationaux (AIE, Eurostat). L'enquête est utilisée notamment dans le bilan de l'énergie, les chiffres clés de l'énergie et la note de conjoncture trimestrielle de l'énergie, qui figurent parmi les publications les plus téléchargées du Sdes.</p>

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Mensuelle
Période de collecte	<p>Il est demandé aux établissements interrogés de répondre dans un délai de vingt jours après la fin du mois sous revue. Pour le volet mensuel, les données portant sur janvier 2025 sont ainsi demandées pour le 20 février 2025.</p> <p>Pour le volet annuel, les données portant sur l'année 2024 sont demandées pour le 20 mai 2025, en même temps que les données mensuelles portant sur avril 2025.</p>
Mode de collecte	<p>Fin janvier, le Sdes fournit un questionnaire sous format excel à remplir et à transmettre par courriel, chaque mois, à une adresse fonctionnelle.</p> <p>Afin de prévenir les erreurs de saisie, ce questionnaire contient des contrôles de base (équilibre ressource/emploi, report des stocks de fin de mois sur le début du mois suivant, verrouillage des cellules où la saisie n'est pas nécessaire, bilan annuel).</p>
Comitologie	<p>Sous l'égide du Sdes et de son représentant, le suivi et l'évaluation de l'enquête sont faits en concertation avec les établissements enquêtés. Les propositions d'évolutions / améliorations sont recueillies dans ce cadre.</p>
Contraintes pour l'enquêté	<p>Pour le volet mensuel, en moyenne, la préparation et la réponse au questionnaire demandent 50 minutes.</p> <p>Pour le volet annuel, en moyenne, la préparation et la réponse au questionnaire demandent 40 à 50 minutes.</p>
Coût de l'enquête	<p>Le suivi, l'exploitation, la maintenance et la publication mobilisent 2 % à 3 % d'un ETP (cadre A). Ces coûts sont pris en charge par le Sdes.</p>
Organisme collecteur	<p>Le Sdes est en charge de la collecte des données.</p>
Plan de sondage	<p>Cette enquête interroge les quatre principaux établissements acteurs dans le marché français, qui disposent d'installations sidérurgiques (cokerie et/ou haut-fourneaux) et qui représentent</p>

	<p>plus de 95% de la consommation de houille et de coke. Les données sont ensuite calées sur des totaux de l'EACEI.</p> <p>Le volet annuel est exhaustif car il interroge tous les producteurs de gaz sidérurgiques.</p>
Taille de l'échantillon	4

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	SSM Énergie, logement, transport, environnement - Service des données et études statistiques (SDES)
Autres services producteurs	
Partenariat	A3M (ex-FFA) : contact annuel avec l'A3M pour la mise à jour éventuelle du champ de l'enquête (nouveaux membres, membres quittant l'alliance)
Date prévisionnelle de la première publication	<p>6 mars de l'année N pour les données mensuelles portant sur janvier de l'année N (https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/media/8128/download?inline)</p> <p>Publication annuelle du bilan énergétique de la France en début d'année N+2 (https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/bilan-energetique-de-la-france-en-2023-synthese?rubrique=19&dossier=170)</p>